

	Avant	Après
Dénomination	BFT FRANCE FUTUR ESR	BFT FRANCE FUTUR CLIMAT ESR
Objectif de gestion	<p>L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.</p>	<p>L'objectif de gestion financière consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises. En outre, la SICAV met en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.</p>
Stratégie d'investissement	<p>Le processus d'investissement repose sur la sélection d'actions, essentiellement de sociétés de petites et moyennes capitalisations, au sein de l'univers d'investissement représenté par l'indice composite 70% CAC Mid & Small + 15% Eternext + 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40. La Sicav peut de manière accessoire investir dans des actions hors de l'univers.</p> <p>Pour y parvenir, le gérant sélectionne des valeurs d'entreprises de petites et moyennes capitalisations, et sur opportunité de plus grandes capitalisations en combinant les approches suivantes : 1/ une approche ESG, 2/ une approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier (l'empreinte carbone) et 3/ une approche fondamentale basée sur des critères financiers.</p> <p>1/ La SICAV intègre des critères ESG dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers (liquidité, échéance, rentabilité et qualité). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG et d'une mesure de l'empreinte carbone. La SICAV met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approche en "amélioration de note" : la note ESG moyenne du 	<p>La Sicav met en place une gestion active (dite de stock picking) reposant sur la sélection d'actions françaises, principalement de petites et moyennes capitalisations. L'univers d'investissement est composé des actions figurant dans les indices suivants : l'indice CAC Mid & Small, l'indice Eternext PEA-PME 150, l'indice CAC Next 20 et l'indice CAC 40. La Sicav peut en outre investir en-dehors de l'univers d'investissement jusqu'à 10% maximum de son actif net (actions hors indices et produits de taux).</p> <p>Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La 1ère étape consiste à encadrer l'univers d'investissement via les exclusions suivantes basées sur des critères extra-financiers : <ul style="list-style-type: none"> - exclusions normatives qui s'appliquent à toutes les sociétés de gestion (armement controversé, entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies) ; - exclusions sectorielles selon la Politique d'Investissement Responsable du groupe (disponible sur le site www.bft-im.fr) ; - exclusion des émetteurs notés G à l'achat ; - exclusion des entreprises liées à des activités considérées comme non-alignées avec l'Accord de Paris sur le climat • Lors de la 2ème étape, le gérant effectue une analyse financière fondamentale basée sur trois types de critères : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise, la croissance de l'entreprise. L'objectif est d'identifier les sociétés dont les fondamentaux sont solides et qui bénéficient d'une équipe de management de qualité.

	<p>portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées :</p> <p>- Approche d'exclusion de certains émetteurs : Exclusion des émetteurs notés G à l'achat. Exclusions normatives sur l'armement controversé, des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Exclusions sectorielles sur le charbon, le tabac, les hydrocarbures non conventionnels.</p> <p>- Approche Best-in-class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion. L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori : la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, la SICAV applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.</p> <p>2/ L'approche thématique carbone par amélioration d'un indicateur extra-financier a pour but de sélectionner des entreprises en intégrant un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille qui doit en permanence être inférieure de 30% à celle de son univers d'investissement. A ce titre, les émissions de carbone du portefeuille sont contrôlées continuellement. Elles sont basées sur les émissions annuelles des entreprises. L'équipe de gestion prend en compte les scopes 1, 2 et partiellement le 3 tels que définis dans le prospectus. L'approche thématique carbone présente des limites : elle n'exclut aucun secteur d'activité a priori y compris ceux considérés comme carbo intensifs, la SICAV peut ainsi être exposée à certains secteurs controversés.</p> <p>3/ L'approche fondamentale des critères financiers consiste à identifier les sociétés innovantes en associant les critères de valorisation à ceux du potentiel de croissance afin d'obtenir un portefeuille de type GARP (Growth at A Reasonable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La 3ème étape consiste à construire un portefeuille en combinant les critères financiers et extra-financiers les plus favorables. L'équipe de gestion intègre ainsi des facteurs de durabilité dans son process d'investissement en mettant en place un double objectif extra-financier : <ul style="list-style-type: none"> - Objectif de décarbonation : l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure de 30% à celle de l'univers d'investissement et la trajectoire de l'intensité carbone du portefeuille doit, à tout moment, être inférieure à la trajectoire de l'intensité carbone de l'univers d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La mesure des émissions carbone (intensité carbone, exprimée en tonnes CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires) est effectuée au regard de ses émissions directes (scope 1), indirectes (scope 2) et de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur (scope 3). Limite de cette approche : les émissions de certaines entreprises sont d'un accès difficile ou incomplet. ⇒ La détermination de la trajectoire de l'intensité carbone est inspirée de la méthodologie des indices Climate Transition Benchmark (CTB) laquelle prévoit que la trajectoire de décarbonation de 7% est calculée à partir du niveau d'intensité carbone au 31/12/2019 auquel est appliquée une baisse de 30%. En l'espèce, les données de l'univers d'investissement n'étant disponibles qu'à compter du 31/12/2021, la société de gestion a établi la trajectoire de l'univers d'investissement à partir de cette date. <p>Limite de l'approche : les objectifs affichés sont dépendants des entreprises elles-mêmes et de leurs propres objectifs et trajectoires. La Sicav s'inscrit dans une ambition de décarbonation de la société mais cela ne saurait en aucun cas constituer une garantie ou une quelconque obligation de résultat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Afin d'éviter une situation qui consisterait uniquement à sous-pondérer ou désinvestir les secteurs à forte intensité carbone, la SICAV a une contrainte minimale d'investissement dans des secteurs dits HCIS (« High Climate Impact Sector ») ayant un impact élevé sur les changements climatiques et leur atténuation : la somme des poids des secteurs HCIS dans le portefeuille doit être supérieure à 75% de la somme des poids de ces mêmes secteurs au sein de l'univers d'investissement.
--	--	---

	<p>Price ou croissance à prix raisonnable).</p> <p>La SICAV est exposée entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire. La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.</p> <p>La SICAV pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.</p>	<p>- objectif d'amélioration de note ESG : la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.</p> <p>Au minimum 90% des titres font l'objet d'une mesure de l'intensité carbone et d'une notation ESG. Afin d'évaluer la prise en compte de critères extra-financiers (objectif d'amélioration de note et objectif de décarbonation), les indices de l'univers d'investissement sont pondérés selon les proportions suivantes : 70% indice CAC Mid & Small + 15% indice Enternext PEA-PME 150 + 7,5% indice CAC Next 20 + 7,5% indice CAC 40</p> <p>La SICAV est exposée entre 80% et 110% l'actif net aux actions. En outre, la SICAV peut détenir jusqu'à 10% d'instruments du marché monétaire. La répartition géographique et sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.</p> <p>Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.</p>
--	---	--